

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 01/ONDH/ONU/2021**  
**(Séance publique)**

Le **04 janvier 2021 à 10 heures**, il sera procédé, dans les bureaux de l'ONDH, sis au Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riyad - Rabat, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à «la Mise en place d'un système d'indicateurs, à travers la collecte des données, pour le suivi et l'évaluation de l'évolution de la petite agriculture familiale et des effets des politiques publiques sur son inclusion économique et sociale».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'ONDH, au Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riyad - Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et l'adresse électronique suivante : [www.ondh.ma](http://www.ondh.ma)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million quatre cent soixante-trois mille huit cents dirhams toutes taxes comprises (1 463 800,00)\*.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis, contre récépissé, à l'adresse sus-indiquée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9,10, 11 et 12 du règlement de la consultation.

\* Etant financé dans le cadre du partenariat bilatéral ONDH/ONU, Ce projet bénéficie de l'exonération de la TVA.